



NOVION-*INFO*

Mai 2021 N°49

Le mot du MAIRE



S
O
M
M
A
I
R
E

P.1:
Le mot
du
Maire

L'année 2021 est déjà bien entamée. La pandémie ne nous a pas permis de se retrouver pour les vœux de début d'année. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présagent de l'arrivée prochaine de l'été, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

P.2,3,4,
5:
Budget
primitif

Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

P.6, 7 :
Histo-
ire de
Novion

Au même titre que de nombreuses communes, Novion-Prévost n'est pas épargnée par les actes d'incivilité et de petite délinquance qui peuvent pénaliser notre qualité de vie. Il est hors de question que nous acceptions cette situation comme résultant de la fatalité. J'en appelle à la responsabilité de tous pour que notre commune retrouve une sérénité légitime.

P.,8,
9,10:
La Vie
Associa-

Dans un premier temps, je remercie l'ensemble du personnel (enseignants et encadrants) du pôle scolaire pour leur travail de grande qualité. Garder les écoles ouvertes dans de bonnes conditions est un impératif, le quotidien demande beaucoup d'efforts d'organisation (et financiers) pour mettre en place les différents protocoles qui se complexifient.

P.11
Dates à
Retenir

Le conseil municipal du 15 avril 2021 était consacré principalement au budget. Celui-ci sera marqué bien sûr par les dépenses induites par le contexte sanitaire et l'incertitude sur les dotations et subventions de l'État, donc par une certaine prudence, même si notre endettement est bien maîtrisé, et sans augmentation d'impôts.

P.: 12
État
Civil,
Infos

Nous avons confié l'aménagement du centre du village à un cabinet d'urbanisme. A l'issue de cette étude, nous organiserons une réunion publique pour présenter ce projet.

Le projet d'extension de la salle socio-éducative est entre les mains d'un architecte. La réalisation est prévue pour l'automne de cette année. Concernant les manifestations (fête patronale, brocante, etc....), nous sommes dans l'attente de consignes gouvernementales précises et nous vous informerons en temps utile.

Je souhaite que nous puissions retrouver ces moments de convivialité, de festivité, de collectivité, qui nous réunissent et font de notre village un endroit où il fait bon vivre. **Ph. Lantenois**

AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance le **jeudi 15 Avril 2021**, les membres du conseil ont voté à la majorité le **budget primitif 2021** dont voici les éléments essentiels:

RECETTES

FONCTIONNEMENT	<i>Opérations réelles</i>	<i>TOTAL</i>
Atténuations de charges		13 411.37
Produits des services		315.00
Impôts et taxes		193 388.00
Dotations, subventions et participations		169 014.00
Autres produits de gestion courante		550.00
Produits financiers		0
Produits exceptionnels		1 214.00
Recettes de fonctionnement—Total		377 892.37
	Résultat reporté	289 411.67
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	667 304.04

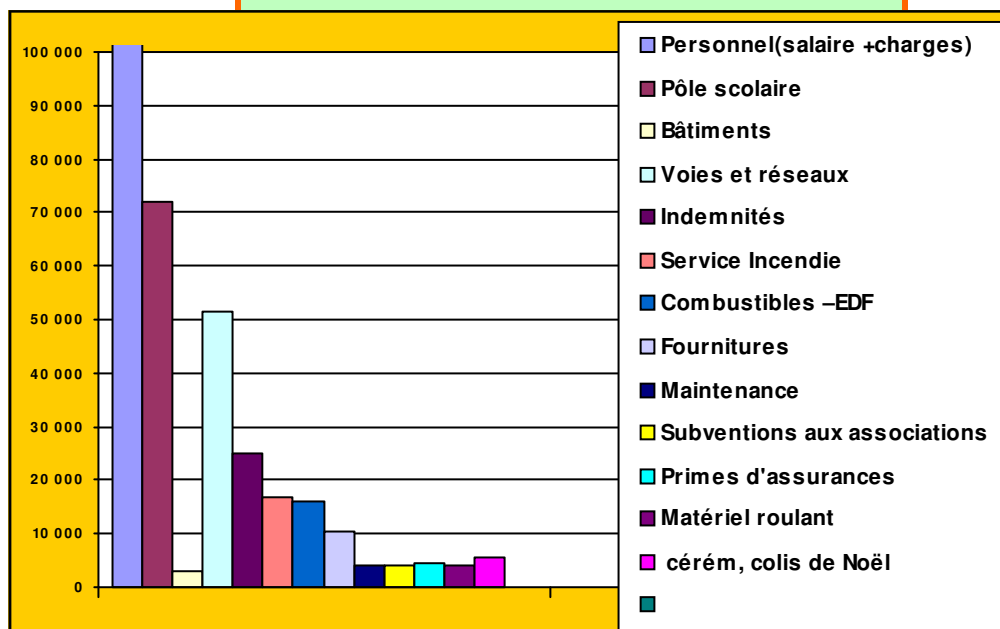
INVESTISSEMENT	<i>Opérations réelles</i>	<i>TOTAL</i>
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		12 600.00
Emprunts		
Subventions		36 284.92
Opération d'ordre entre sections		15 145.00
Virement de la section de fonctionnement		261 880.79
	Solde d'exécution 2018	11 870.85
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	337 781.56

DEPENSES

FONCTIONNEMENT	<i>Opérations réelles</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	TOTAL
Charges à caractère général			150 975.44
Charges de personnel et frais assimilés			103 800.00
Atténuations de produits			13 105.00
Autres charges de gestion courante			121 202.71
Charges financières			1 195.10
Dotation aux amortissements			15 145.00
Virement à la section D'investissement			261 880.79
	Total des dépenses de Fonctionnement cumulées		667 304.04

INVESTISSEMENT	<i>Opérations réelles</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	TOTAL
Remboursement d'emprunts			14 480.36
Total des opérations d'équipement			128 000.00
Opérations pour compte de tiers			
Immobilisations incorporelles			25 500.00
Immobilisations corporelles			137 401.20
Dépenses imprévues			25 000.00
	Solde d'exécution négatif reporté		11 870.85
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		337 781.56

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021
DOTATIONS et SUBVENTIONS D'ETAT	165 932.00	169 014.00
IMPÔTS DIRECTS	135 687.00	160 701.00
TAXES DIVERSES et Dotations Communautaires	28 667.00	32 687.00

TAXES D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Taxes	Rappel 2020	2021	TX Moyen National en 2020	TX Moyen Départemental en 2020
D'Habitation	19.02	0		
Foncière (bâti)	15.02	15.02 + 24.04 =39.06 *	45.66	48.25
Foncière (non bâti)	21.77	21.77	49.79	30.09

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Coût des travaux Nouvelles Propositions	Subventions	Emprunt
Lotissement, urbaniste	10 000.00		
Architecte salle SE	14 000.00		
Rue Godeau	1 500.00		
Assainissement	7 500.00		
Achat Terrain	20 000.00		
Panneaux signalisation	2 000.00		
Toit de L'Eglise	45 000.00		
Travaux voirie	54 000.00	15 132.00	
Extension salle SE	120 000.00	21 152.00 + Autres subventions à venir	À l'étude
Chauffage Eglise	6 000.00		
Défibrillateurs	6 000.00		
Clocheton Mairie	4 200.00		
Compteur Electrique Eglise	2 000.00		
WC vestiaires Foot	787.20		
PC secrétariat	2 000.00		
TOTAL GENERAL	294 887.20		

*** A retenir pour 2021:** Le conseil , en raison de la bonne situation financière de la commune, maintient les taux de la fiscalité appliquée en 2020 pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales est effective cette année. Les communes bénéficient désormais, pour compenser cette perte, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties .Pour les Ardennes ce taux s'élevait à 24.04% l'an dernier. Il viendra donc s'additionner au taux de 15.02 %

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne génèrera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale «attribué» .

Inondation rue de la Gare



Les fortes pluies de Janvier ont engendré une nouvelle montée des eaux à Provisy et en particulier dans le secteur de la Gare.

Une obstruction des tuyaux sous la route RD 985 entre Novion et la

Gare à Provisy est à l'origine du désagrément que les riverains ont du subir. Le Conseil Départemental est intervenu pour solutionner le problème et faire en sorte que cet incident ne se reproduise plus.



Déploiement de la Fibre Optique

L'accès au Très Haut Débit est un enjeu majeur pour tout un chacun.

Qu'on soit un particulier, actif ou retraité, qu'on soit une famille, un professionnel, un artisan, un indépendant ou une profession libérale, qu'on soit urgentiste ou médecin libéral, un élu, un propriétaire ou un locataire, qu'on gère un syndic ou un établissement scolaire, qu'on soit à l'école primaire ou qu'on soit lycéen... avoir accès au Très Haut Débit est devenu utile et sera rapidement indispensable.

La fibre optique est de loin la meilleure solution pour apporter ce Très Haut Débit partout en France.

Les usages actuels sont déjà importants, et de nouveaux usages vont apparaître dans les prochaines années.

Au quotidien, la fibre permet à des écoles d'être connectées au monde, aux **travailleurs indépendants de travailler depuis la campagne comme s'ils étaient en ville**, aux artisans de faire connaître leur savoir-faire bien plus loin que leurs communes voisines...

Demain, la e-santé ouvrira de nouvelles voies pour mieux nous soigner, où que l'on soit, on pourra travailler sans forcément perdre des heures dans les bouchons, communiquer avec ses amis et sa famille à l'autre bout du monde, comme s'ils étaient avec nous, dans la même pièce. La fibre optique ouvre une nouvelle ère d'échanges et réduit jour après jour les distances.

Voilà la mission qui a été confiée à **Losange**, elle se réalise actuellement dans notre commune, les raccordements des particuliers étant prévus pour fin 2021, début 2022.

Arrêté Départemental n°2014-612 portant réglementation des activités de brûlage.

Tout **dépôt sauvage** de déchets ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, commerciales ou du bâtiment et des travaux publics **sont interdits**.

La valorisation de ces déchets végétaux par traitement biologique individuel ou collectif (compostage, méthanisation, apport en déchèterie...) **doit être privilégiée**.

Le **brûlage à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des activités artisanales, du bâtiment et des travaux publics, industrielles ou commerciales **est interdit**.

Tout brûlage des déchets issus du nettoyage des accotements, talus et fossés des routes, voies navigables et ferrées **est interdit**.

Le brûlage sur pied (écobuage) est interdit.

Toutefois, le **brûlage du bois sec** provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres peut être autorisé sous certaines conditions, dans le cadre des dérogations prévues à l'article 4 et après avoir réalisé par écrit une: « déclaration de brûlage » entre 2 et 5 jours avant l'opération, à la mairie.

En cas de non respect des dispositions du présent arrêté, contravention peut être dressée conformément à l'article 131-13 du code pénal.

LA VIE ASSOCIATIVE

Souvenir Français

Samedi 13 Mars 2021, salle des fêtes de Sery, se tenait avec respect des mesures sanitaires la réunion annuelle du **Souvenir Français, Comité de Novion-Porcien**, présidée par **Alain Brodier** en présence de: Sébastien Laurent, Maire de la commune accueillante, de Nicolas Gérard, Délégué Général, de Françoise Jeannelle, Conseillère Départementale et Marc Laménie, Sénateur.

Après une cérémonie avec dépôt de gerbe au monument aux Morts, le Président, exposa aux membres et élus présents, au cours de la réunion qui suivit, son rapport moral ainsi que le rapport d'activités. Le compte rendu financier présenté par la trésorière fut approuvé à l'unanimité.

Pour terminer, le Président, remercia tous les bénévoles et les communes de leurs aides pour le recensement et la rénovation

des tombes des soldats « **Morts pour la France** ».

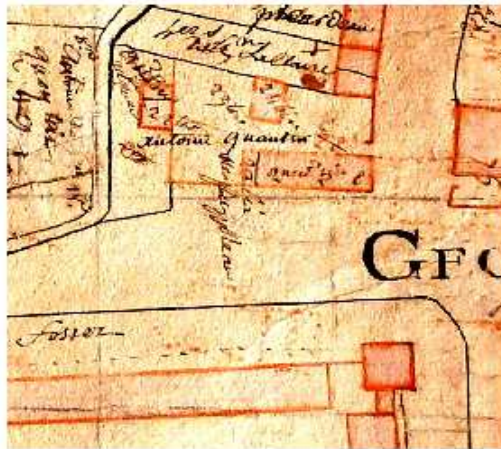


Novion-Porcien à travers son Histoire

(Par Luc Bouilly, ancien habitant de Novion)

L'hôtel de la Cloche d'Or

En face du château, à l'angle de la route de Faissault et la rue de Geoffreville, se tenait autrefois l'hôtel de la Cloche d'Or, créé vers 1850 par Nicolas Victor Quentin et Marie Louise Damblin, son épouse.



Les bâtiments ont sans doute été construits vers 1745 lorsque le premier représentant de la famille, Antoine Quantin, fils d'un charpentier et meunier de Mesmont, lui-même charpentier, s'est installé à Novion en face du château. Son fils Jean Nicolas (dont l'épouse est déjà qualifiée de débitante de boissons) et son petit-fils Nicolas lui succèdent. A la mort de ce dernier en 1845, son fils Nicolas Victor Quentin a 32 ans et est déjà également charpentier, lorsqu'il décide de devenir aubergiste à temps plein.

L'emplacement de l'atelier du charpentier Antoine Quantin, en face du château de Geoffreville, en 1768

Veuf en 1891, Nicolas Victor Quentin meurt en 1892 et sa fille conserve deux maisons (qui seront vendues à sa mort l'année suivante par son mari : celle de la rue de la glacière à leur fils André Chaffaux et celle de la rue de Geoffreville à Jean François Hamel, agent voyer cantonal) et revend l'hôtel à Paul Cornet, originaire de Signy l'Abbaye, et son épouse Marie Victoire Gendarme, auparavant bouchers à Paris, puis Amagne. Paul Cornet adjoint une boucherie-charcuterie à l'établissement, qu'ils exploitent jusqu'à leur départ au Chesnois-Auboncourt vers 1912. Il est alors racheté et exploité

par Léon Linotte, marié à Louise Eugénie Leroy, boucher à la Neuville en Tourne-à-Fuy.



L'hôtel de la Cloche d'Or, géré par Paul Cornet (vers 1900), et la rue de la glacière

C'est un des rares bâtiments à deux étages de Novion.

L'hôtel promet déjeuners et dîners à toute heure et possède des chambres pour les voyageurs,

ainsi que des écuries situées à gauche du bâtiment et qui peuvent accueillir quinze chevaux. En 1892, on y consomme 200 hectolitres de bière par an ! A la fin du 19^{ème} siècle et au début

Rectificatif

Dans le n° 48 il fallait lire:

A. Richard a été Maire de 1945 à 1959

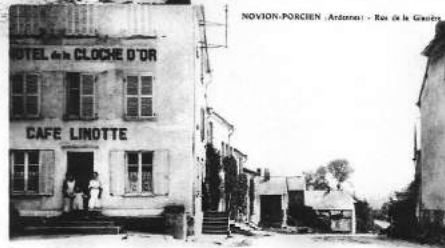
E. ANDRE a été Maire de 1959 à 1977

du 20^{ème} siècle. c'est le rendez-vous obligé de tous les banquets publics ou privés à Novion :
Comices agricoles des 22 avril 1904 (60 couverts) et 28 mai 1908, fête de sainte Barbe des

pompiers (9 décembre 1906, 8 décembre 1907 et 11 décembre 1908), conseils de révision (26 mars 1907 et 13 mars 1908), certificat de fin d'études (29 juin 1908), retraite des pompiers le 13 juillet 1908, congrès cantonal catholique le 3 février 1909, etc.



L'hôtel de la Cloche d'Or, repris par Léon Linotte



Facture de l'hôtel de la Cloche d'Or de 1914 (repas d'obsèques de Jean Hanotel)



La fête du village en 1912 à l'hôtel de la Cloche d'or

L'hôtel est détruit lors de l'offensive allemande d'août 1914 et l'incendie de cette partie du village ; la famille Linotte y perd deux enfants, Marguerite (14 ans) et René (1 an et demi) le 28 août 1914. Ce qu'il en reste est complètement rasé en novembre 1918 par l'explosion de la mine à retardement placé sous la route par les Allemands et il ne sera jamais reconstruit.



INFOS UTILES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nos pompes sont toujours perturbées par un flux de matières non biodégradables (lingettes, tissus) et par la présence de graisse qui se solidifie.

Les lingettes doivent être enfouies en ordures ménagères et la graisse peut être déposée en déchèterie.

La diminution des dépannages permet de réduire le coût de notre réseau.

ORDURES MENAGERES

Le comportement des citoyens (**félicitations**) a engendré une réduction de 30% du tonnage des ordures ménagères sur 2019 et 2020 dans les deux communautés de communes. Cette diminution permet une collecte toutes les deux semaines sans perturber le service rendu aux usagers. Cette baisse de tonnage réduit la quantité d'ordures ménagères à l'enfouissement et par la même occasion la baisse sur la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) instaurée par l'état.

Nous retrouvons encore dans le bac de tri des matières non recyclables (tuyau d'arrosage, poupée, pièces détachées d'automobile, etc.....) . Bien trier n'est pas une chose facile. D'une façon générale, tout ce qui est un emballage se dépose dans le bac de tri concernant le papier tout ce qui se lit, tout ce qui est écrit se recycle (exemple: le papier "essui-tout" ne se recycle pas)

Une réglette de tri sera distribuée avec le Journal des Crêtes

PETIT RAPPEL:

La collecte sélective du jeudi 13 mai 2021 sera reculée au vendredi 14 mai 2021 avec présentation du bac la veille.

Bois décheté pour paillage, disponible actuellement en déchèterie

FRANCE SERVICES

Besoin d'aide dans vos démarches administratives.

France Services reste à la disposition des habitants des Crêtes Préardennaises.

En effet, des permanences (sur rendez-vous uniquement) seront mises en place dans les mairies. à **Novion-Porcien (mardi de 9h.à12h.)**, Prenez rendez-vous avec Adrienne tel: 06 45 15 00 80 ou Maggy tel: 07 88 40 21 22.

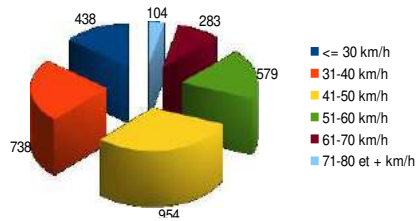
CIRCULATION AUTOMOBILE

D'une façon générale, les véhicules roulent vite dans notre village. Ceci au détriment de la sécurité de nos concitoyens. Ce n'est pas sur la RD 985 que l'on roule le plus vite mais sur les routes départementales qui traversent notre commune. Les graphiques ci-joints attestent nos propos. Dans un premier temps, le conseil municipal a voté à l'unanimité le changement de priorité au carrefour "rue du Chesnois et rue Bon lieu" ainsi que le carrefour "rue du pressoir et rue du Lavoir". D'autres décisions compléteront ce dispositif.

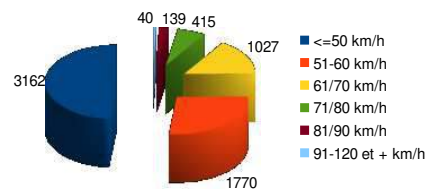
Analyse du lotissement Rue Bon lieu

Le graphique représente une analyse sur 24 jours soit une moyenne de 129 véhicules par jour dans un sens de circulation

Rue Bonlieu		
Vitesse	Nbre véhicules	Pourcentage
<= 30 km/h	438	14,15%
31-40 km/h	738	23,84%
41-50 km/h	954	30,81%
51-60 km/h	579	18,70%
61-70 km/h	283	9,14%
71-80 et + km/h	104	3,36%
	3096	



Entrée en venant de Saulces-Monclin		
Vitesse	Nbre véhicules	Pourcentage
<= 50 km/h	3162	48,25%
51-60 km/h	1770	27,01%
61-70 km/h	1027	15,67%
71-80 km/h	415	6,33%
81-90 km/h	139	2,12%
91-120 et + km/h	40	0,61%
	6553	



DATES à RETENIR

INSCRIPTIONS DES ELEVES - RENTRÉE 2021/2022 Pôle scolaire de Novion-Porcien

Les inscriptions des enfants nés en 2018 s'effectueront :

- D'abord en Mairie de Novion-Porcien, **sur rendez-vous** les lundis à partir du mois de Mai.
Merci de téléphoner les Lundis, Mardis ou Jeudis entre 10h00 et 16h00.

SE MUNIR :

- ✓ Des numéros de CAF (ou MSA) et de Sécurité Sociale.
- ✓ D'une photocopie du livret de famille
- ✓ D'une photocopie de votre justificatif de domicile.
- ✓ D'une copie du certificat de vaccination avec vaccin antitétanique à jour.
- ✓ Votre stylo personnel.

- Ensuite à l'école, auprès de Madame MENUS (directrice). Le rendez-vous sera pris au niveau du secrétariat de la mairie.

SE MUNIR :

- ✓ D'un certificat médical d'aptitude à l'entrée à l'école maternelle.
- ✓ D'une copie du certificat de vaccination avec vaccin antitétanique à jour.

Festivités du 14 juillet et 15 Août Et Fête à Novion

Les manifestations habituelles organisées par la Jeunesse sont conditionnées à l'évolution des mesures sanitaires.

Elections Départementales et Régionales Dimanches 20 et 27 Juin 2021

Salle Socio-Educative de 8h. à 18h.

Date limite pour inscription
liste électorale:
Vendredi 14 Mai

Rallye des Ardennes 5-6 Juin 2021

Organisé par l'ASA des Ardennes
Départ cette année de RETHEL
Avec passage à Novion.

ETAT CIVIL

Rectificatif
Dans le n° 48 il fallait lire:
Paul GIBOUT, né le 20 Octobre 1936

NAISSANCE:

Le **08 Février 2021**, à Reims, de **Elouan SCHROTER**, fils de Laurent Schroter et de Laetitia Dath, 18, rue Bon Lieu.

Le **04 Avril 2021**, à Reims, de **Erin LHERITIER**, fille de Jean-Séverin Lhéritier et de Marlène Gilbert, 4 rue de la Forge.

DECES:

Le **17 Janvier 2021**, à Vouziers, de **Michel BAYARD**, né le 24 Mai 1932, 7, rue de la Briqueterie.

Le **1er Avril 2021**, à Bastia, de **Lucette BERNIER**, née le 6 nov. 1926 à Novion-Porcien.

Le **21 Avril 2021**, à Rethel, de **Michel DAPREMONT**, né le 8 mars 1935, rue du Chesnois

Le **27 Avril 2021**, à Rethel, de **Jeanine BRISSART**, née le 25 Septembre 1935, 24, rue Geoffreville.

INFOS UTILES

Nuisances sonores

- L'utilisation d'**appareils bruyants** est autorisée en semaine (du lundi au samedi) de 8h. à 12h. et de 14h. à 19h., le dimanche de 10h. à 12h.

- Les propriétaires de **chiens** sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, ceci de jour comme de nuit. Il est fait appel ici, au civisme de chacun. Pensez à vos voisins.

- L'usage de **deux roues à moteur** est réglementé par l'article R.318-3 du code de la route. En cas de non-conformité, le contrevenant s'expose à une contravention, son véhicule ne lui étant restitué qu'après remise en conformité de son système d'échappement.

Elagage:

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux ou des trottoirs à l'intérieur du village. Dans le cas où les propriétaires négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Tarif location salle socio-éducative

-Réunions ou vin d'honneur:

- Personnes de Novion: 60 €

- Personnes de l'extérieur: 80 €

Supplément forfaitaire pour le chauffage: 10€

- Repas avec utilisation de la cuisine

- Personnes de Novion: 120 €

- Personnes de l'extérieur: 160 €

Supplément forfaitaire pour le chauffage: 20€

Caution de 300€ demandée à la signature de l'état des lieux

(Possibilité de location de vaisselle, s'adresser à l'USL: tel 0324387080)

SITE INTERNET www.novion-porcien.com

Facebook: Commune de Novion-Porcien, Provisy

SECRETARIAT DE MAIRIE ouverture: lundi :15h00 à 17h00, Mardi: 15h30. à 18h, Jeudi: 10h.à 12h.

E.mail: mairie-de-novion@wanadoo.fr

Tel: 03 24 38 72 91

SAMU : Tel : 15

INFIRMIERES: Tel : 03 24 72 55 43

POMPIERS : Tel : 18